Département du **FINISTERE**
Arrondissement de **QUIMPER**
Commune de **TREMEOC**

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 029-212902969-20260327-D202619-DE

DELIBERATIONS 2026039

Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de TREMEOC, pendant l'année 2026.

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept mars à 19 heures 00
Séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune de Tréméoc
Réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Sonia BORDET, Maire.
Étaient présents à l'ouverture de la séance :
Sonia BORDET, Johny MEUR, Priscilla DEBRIX LECLERCQ, Xavier HENNEQUIN, Catherine ROY, Françoise TRIN, Nathalie LE GOFF, Xavier BRETON, Perrine DREZEN, Stéphane MASZCZYK, Vincent FOLENS, Roseline COURROT, Amandine LE GUELLEC, Myrddin SCOTET, Jean-Luc MICHELET, Pascal CLAISSE, Solène GUEVEL,
Marie-Laure LE PEMP arrive à 19h30.
Absents excusés ayant donné procuration :
Marie-Laure LE PEMP à Pascal CLAISSE
Alexandre COCHARD à Priscilla DEBRIX LECLERCQ
Date de convocation : 23 mars 2026
Après avoir procédé à l'appel des présents, Madame la Maire constate que le quorum est atteint.
Madame Amandine LE GUELLEC est nommée secrétaire de séance.

2026-19/ COMPOSITION DES COMMISSIONS

Madame la Maire présente le dossier.
Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (article L2121-22 du CGCT). Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions.
Dans le cadre des commissions municipales, Madame la Maire est Présidente de droit de toutes les commissions. Lors de la 1ère réunion, un(e) vice-président(e) sera désigné(e) au sein de chaque commission, qui peut la convoquer et la présider si le maire est absent ou empêché.

Il appartient au conseil municipal de décider des commissions et du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.
Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale (article L. 2121-22 du CGCT).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE, à l'Unanimité :

- **De fixer le nombre de commission communale à 4, intitulées comme suit :**
  - **Administration générale, Finances, Ressources Humaines**
  - **Vie quotidienne, Solidarités, Education**
  - **Dynamique du territoire, Culture et Communication**
  - **Aménagement, Environnement et Cadre de vie**
- **De fixer le nombre de membres par commission comme suit :**
  - **La Maire (Présidente de droit) et 9 élus municipaux (dont 7 de la liste Tous acteur pour Tréméoc et 2 de la liste Ensemble, faisons vivre Tréméoc)**
- **De ne pas procéder au vote à bulletin secret pour désigner les membres du conseil municipal appelés à siéger au sein de ces commissions**
- **De fixer la composition de chaque commission municipale telle que définie ci-après :**

Commission Administration générale, Finances, Ressources Humaines :
Sonia BORDET, Johny MEUR, Priscilla DEBRIX LECLERCQ, Xavier HENNEQUIN, Nathalie LE GOFF, Françoise TRIN, Xavier BRETON, Roseline COURROT, Pascal CLAISSE, Solène GUEVEL ;

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 029-212902969-20260327-D202619-DE

Commission Vie quotidienne, Solidarités, Education :
Sonia BORDET, Johny MEUR, Nathalie LE GOFF, Stéphane MASZCZYK, Catherine ROY, Perrine DREZEN, Roseline COURROT, Amandine LE GUELLEC, Solène GUEVEL, Marie-Laure LE PEMP ;

Commission Dynamique du territoire, Culture et Communication :
Sonia BORDET, Priscilla DEBRIX LECLERCQ, Xavier HENNEQUIN, Nathalie LE GOFF, Xavier BRETON, Stéphane MASZCZYK, Alexandre COCHARD, Myrddin SCOTET, Jean-Luc MICHELET, Marie-Laure LE PEMP ;

Commission Aménagement, Environnement et Cadre de vie :
Sonia BORDET, Xavier HENNEQUIN, Stéphane MASZCZYK, Françoise TRIN, Perrine DREZEN, Vincent FOLENS, Alexandre COCHARD, Myrddin SCOTET, Jean-Luc MICHELET, Pascal CLAISSE ;

Délibération rendue exécutoire
Télétransmise à la Préfecture le 30 mars 2026
Publiée ou notifiée le 30 mars 2026

Pour extrait conforme,
La Maire,
Sonia BORDET

